



ARRETE

COMMUNE D'ISSÉ

(LOIRE ATLANTIQUE)

DOMAINE 4.1 – PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de la Commune d'ISSÉ (Loire-Atlantique),
Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
Vu la délibération n°8/2013 du 21/02/2013 relative à la détermination des « ratios-promouvables »
Vu les lignes directrices établies par le Maire d'Issé après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BONNIERE Yannick	Adjoint technique

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
PELÉ Céline	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1